

« disant aux siens qu'il allait chercher du secours. Les autres ne tardèrent pas à se rendre; et les bourgeois, rentrés en possession de la forteresse, en rasèrent les murailles intérieures jusqu'à la hauteur du mur de ville, ne laissant subsister en entier que les remparts tournés vers la campagne¹. »

Cette victoire de la liberté bourgeoise sur la puissance féodale venait à peine d'être remportée que de nouveaux dangers, bien autrement graves, menacèrent la commune du Mans. En l'année 1073, le conquérant de l'Angleterre, se voyant maître assuré de ce pays, résolut de passer le détroit, et d'aller recouvrer, à main armée, la seigneurie du Maine. Guillaume venait de triompher de la dernière et de la plus redoutable des insurrections saxonnes; profitant habilement de l'occasion, il offrit une solde à tous les hommes de race anglaise qui voudraient le suivre dans son expédition d'outre-mer². Des gens qui n'avaient plus ni feu, ni lieu, les restes des bandes de partisans détruites sur plusieurs points de l'Angleterre, et même des chefs qui s'étaient signalés par leur dévouement patriotique, s'enrôlèrent sous la bannière normande sans cesser de haïr les Normands. Tous étaient joyeux d'aller combattre contre des hommes qui, bien qu'ennemis du roi Guillaume, leur semblaient être de la même race que lui par la conformité du langage. Sans s'inquiéter si c'était de gré ou de force que les Manceaux avaient, sept ans auparavant, pris part à la conquête, ils marchèrent contre eux à la suite du conquérant comme à un acte de vengeance nationale. Dès leur

¹ Cives autem ira commoti, ac sibi in futurum præcaventis, interiorem partem ejusdem munitionis muro civitatis cœquaverunt, exteriores parietes ad urbis præsidium integros relinquentes. (Gest. Pontif. cenomann., apud script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 541.)

² Voyez l'Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands, liv. v, t. II.

entrée dans le pays, ils se livrèrent, avec une sorte de frénésie, à tous les genres de dévastation et de rapine, arrachant les vignes, coupant les arbres, brûlant les hameaux, faisant au Maine tout le mal qu'ils auraient voulu faire à la Normandie. La terreur causée par leurs excès contribua, plus que la bravoure des chevaliers normands et la présence même du roi Guillaume, à la soumission du pays. Les places fortes et les châteaux se rendirent pour la plupart avant le premier assaut, et les principaux bourgeois du Mans apportèrent les clefs de leur ville au roi dans son camp sur la Sarthe. Ils lui prêtèrent serment comme à leur seigneur légitime, et Guillaume, en retour, leur promit la conservation de leurs anciennes franchises municipales; mais il ne paraît pas que la commune ait été maintenue, car l'histoire n'en fait plus mention¹.

Ce fut en l'année 1076 que s'établit, par insurrection, la commune de Cambrai; mais il y avait déjà longtemps que, selon les paroles d'un contemporain, les bourgeois désiraient cette commune². Depuis plus de cent ans ils étaient en guerre ouverte avec l'autorité épiscopale. En l'année 957, ils profitèrent de l'absence de leur évêque, qui s'était rendu à la cour de l'empereur, pour former une ligue contre lui, et se jurer les uns aux autres de ne pas le laisser rentrer dans la ville. L'évêque, s'étant remis en route vers Cambrai, ne tarda pas à apprendre, par le bruit public, que l'entrée de la ville lui était défendue, qu'il en trouverait les portes closes et les murailles bien gardées. Il rebroussa chemin et alla demander à l'empereur du secours

¹ Et acceptis ab eo sacramentis, tam de impunitate perfidiæ quam de conservandis antiquis ejusdem civitatis consuetudinibus atque justitiis, in ipsius ditionem atque imperium sese et sua omnia dederunt. (Gest. pontific. cenomann., apud script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 541.)

² Unde cives in unum conspirantes, episcopo absente, diu desideratam conjuraverunt communiam. (Balderici chron., ibid., t. XIII, p. 534.)

« ceur. Dont prièrent aussi les princes de l'armée avec
 « l'évêque, et disoient qu'il eût pitié de tant de larmes.
 « Quand ce entendit l'empereur, se relâcha un peu de sa
 « colère, et crut le conseil de l'évêque et des princes, et ne
 « les punit pas ainsi qu'il se proposoit par rigueur de jus-
 « tice. Cependant ne les épargna pas du tout; car il com-
 « manda qu'ils apportassent en sa présence la charte de la
 « commune qu'ils avoient faite, et eux ainsi firent; et
 « l'empereur tantôt la défit et leur fit jurer devant tous les
 « princes que jamais autre ne feroient. Ainsi fut défaite
 « cette commune, et leur fit l'empereur jurer féauté à lui
 « par foi et par serment ¹. »

Cette seconde destruction de la commune de Cambrai eut lieu en l'année 1107, et, moins de vingt ans après, la commune était rétablie. On la citait au loin comme un modèle d'organisation politique : « Que dirai-je de la liberté de cette ville ? dit un ancien écrivain. Ni l'évêque ni l'empereur ne peuvent y asseoir de taxe; aucun tribut n'y est exigé; on n'en peut faire sortir la milice, si ce n'est pour la défense de la ville, et encore à cette condition que les bourgeois puissent le jour même être de retour dans leurs maisons ². » La commune était gouvernée par un corps électif de magistrature, dont les membres avaient le titre de *jurés* et s'assemblaient tous les jours dans l'hôtel-de-ville, qu'on nommait la *Maison de jugement*. Les *jurés*, au nombre de quatre-vingts, se partageaient l'administration civile et les fonctions judiciaires. Tous étaient obligés

¹ Chronique de Cambrai; Recueil des Hist. de la France, t. XIII, p. 477.

² Quid autem de libertate hujus urbis dicam? Non episcopus, non imperator taxationem in ea facit; non tributum ab ea exigitur, non denique exercitum ex ea educit, nisi tantummodo ob defensionem urbis. (Fragmentum, ex gestis episc. camerac., apud script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 481, in nota ad calc. pag.)

d'entretenir un valet et un cheval toujours sellé, afin d'être prêts à se rendre, sans aucun retard, partout où les appelaient les devoirs de leurs charges ¹.

Ces devoirs n'étaient pas aussi aisés à remplir que ceux des maires et échevins de nos villes modernes; il ne s'agissait pas, en temps ordinaire, de veiller à la police des rues, et, dans les grandes circonstances, de régler le cérémonial d'une procession ou d'une entrée solennelle, mais de défendre, à force de courage, des droits chaque jour envahis. Il fallait vêtir la cotte de mailles, lever la bannière de la ville contre des comtes et des chevaliers, et, après la victoire, ne point se laisser abattre par les sentences d'excommunication dont s'armait le pouvoir épiscopal. Grâce à la constance inébranlable de ses magistrats électifs, la commune de Cambrai, abolie encore à deux reprises différentes ², se releva et continua de prospérer et de se faire craindre. Elle soutint jusqu'au milieu du xiv^e siècle une guerre à outrance contre ses évêques et contre leur clergé, qu'elle contraignit plusieurs fois de sortir en masse de la ville et de se réfugier à Valenciennes ³. Voilà quelles furent pendant quatre cents ans les relations des habitants de Cambrai avec les prédécesseurs de Fénelon. Tout cela ne rappelle guère le doux et consolant spectacle que présente l'administration de ce vertueux archevêque. Mais que nous sommes loin de compte si nous croyons que le moyen âge ressemblait à l'ancien régime, et qu'en France les passions populaires sont filles de la révolution!

¹ Histoire de Cambrai, p. 400. Le mot *jurés* sert quelquefois à désigner la totalité des membres d'une commune, et quelquefois les seuls membres du gouvernement municipal. Ce nom tire son origine du serment que les uns et les autres étaient obligés de prêter.

² En 1138 et en 1180. — Voyez le tome XIII du Recueil des historiens de la France.

³ Histoire de Cambrai, p. 294 et suiv.

LETTRE XV.

Sur les communes de Noyon, de Beauvais et de Saint-Quentin.

En l'année 1098, Baudri de Sarchainville, archidiacre de l'église cathédrale de Noyon, fut promu, par le choix du clergé de cette église, à la dignité épiscopale. C'était un homme d'un caractère élevé, d'un esprit sage et réfléchi. Il ne partageait point l'aversion violente que les personnes de son ordre avaient en général contre l'institution des communes. Il voyait dans cette institution une sorte de nécessité sous laquelle, de gré ou de force, il faudrait plier tôt ou tard, et croyait qu'il valait mieux se rendre aux vœux des citoyens que de verser le sang pour reculer de quelques jours une révolution inévitable. L'élection d'un évêque doué d'un si grand sens et d'une si noble manière de voir était pour la ville de Noyon l'événement le plus désirable ; car cette ville se trouvait alors dans le même état que celle de Cambrai avant sa révolution. Les bourgeois étaient en querelles journalières avec le clergé de l'église cathédrale : les registres capitulaires contenaient une foule de pièces ayant pour titre : « *De la paix faite entre nous et les bourgeois de Noyon*¹. » Mais aucune réconciliation n'était durable ; la trêve était bientôt rompue, soit par le clergé, soit par les citoyens, qui étaient d'autant plus irritables qu'ils avaient moins de garanties pour leurs personnes et pour leurs biens. Le nouvel évêque pensait que l'établissement d'une commune jurée par les deux partis

¹ De pace facta inter nos et burgenses noviomenses. (Annales de l'église de Noyon, t. II, p. 803 et suiv.)

rivaux pourrait devenir entre eux une sorte de pacte d'alliance ; il entreprit de réaliser cette idée généreuse avant que le mot de commune eût servi à Noyon de cri de ralliement pour une insurrection populaire.

De son propre mouvement, l'évêque de Noyon convoqua en assemblée tous les habitants de la ville, clercs, chevaliers, commerçants et gens de métier. Il leur présenta une charte qui constituait le corps des bourgeois en association perpétuelle, sous des magistrats appelés *jurés*, comme ceux de Cambrai. « Quiconque, disait la charte, voudra entrer « dans cette commune, ne pourra en être reçu membre par « un seul individu, mais en la présence des jurés. La somme « d'argent qu'il donnera alors sera employée pour l'utilité « de la ville, et non au profit particulier de qui que ce soit.

« Si la commune est violée, tous ceux qui l'auront jurée « devront marcher pour sa défense, et nul ne pourra rester « dans sa maison, à moins qu'il ne soit infirme, malade, ou tellement pauvre qu'il ait besoin de garder lui-même sa femme et ses enfants malades.

« Si quelqu'un a blessé ou tué quelqu'un sur le territoire « de la commune, les jurés en tireront vengeance¹. »

Les autres articles garantissaient aux membres de la commune de Noyon l'entière propriété de leurs biens, et le droit de n'être traduits en justice que devant leurs magistrats municipaux. L'évêque jura d'abord cette charte, et les habitants de tout état prêtèrent après lui le même serment. En vertu de son autorité pontificale, il prononça l'anathème et toutes les malédictions de l'Ancien et du Nouveau Testament contre celui qui, dans l'avenir, oserait

¹ Ces trois articles sont extraits d'une charte de Philippe-Auguste qui reproduit, en les confirmant, les lois, ou, comme on disait alors, les *coutumes* de la commune de Noyon. Voyez le tome XI du Recueil des Ordonnances des rois de France, p. 224.

contre les Cambrésiens : on lui donna une armée d'Allemands et de Flamands assez forte pour réduire la ville. A l'approche des troupes, les habitants eurent peur, et, ajournant leur projet de liberté, reçurent l'évêque sans opposition. Celui-ci, qui regardait comme une injure intolérable ce qu'ils avaient osé faire contre lui, attendit, pour se venger, que leur association fût entièrement dissoute; et alors, faisant revenir en grand nombre ses soldats auxiliaires, il attaqua les bourgeois à l'improviste dans les places et dans les rues. Les soldats les poursuivaient jusque dans les églises, tuaient tout ce qui leur résistait; et, quand ils avaient fait un prisonnier, ils lui coupaient les pieds ou les mains, lui crevaient les yeux, ou le menaient au bourreau, qui lui marquait le front d'un fer rouge¹.

Cette exécution militaire laissa de profonds ressentiments dans le cœur des bourgeois de Cambrai, et accrut le désir qu'ils avaient d'élever une barrière entre eux et la puissance seigneuriale. Tout le clergé métropolitain, défenseur né de cette puissance, fut enveloppé dans la haine que les citoyens lui portaient. En l'année 1024, il se fit une nouvelle conjuration à la faveur de laquelle les bourgeois, un moment maîtres de la ville, expulsèrent les chanoines et tous les clercs de l'église, démolirent leurs maisons et emprisonnèrent ceux dont ils avaient le plus à se plaindre. Cette révolution fut de peu de durée, et une armée impériale rétablit à Cambrai la seigneurie ecclésiastique. Mais la révolution se réveilla, pour ainsi dire, en 1064. Les bourgeois ayant pris les armes firent prisonnier leur évêque, nommé

¹ *Novum genus spectacula, continuo namque armati limen sanctissimæ ædis absque reverentiæ modo irrupentes, alios interfecerunt, alios truncatis manibus et pedibus demembrarunt; quibusdam vero oculos fodiebant, quibusdam frontes ferro ardente notabant.* (Balderici chron., apud script. rer. gallic. et francic., t. VIII, p. 281.)

Liébert; et pour les réduire il fallut trois armées envoyées contre eux par l'empereur, le comte de Flandre et la comtesse de Hainault¹. Malgré cette nouvelle défaite, les Cambrésiens ne se découragèrent pas; et, douze ans après, sous le pontificat de Gérard, neveu de Liébert, ils s'insurgèrent de nouveau, et se constituèrent en association permanente sous le nom de commune. Voici le détail de cet événement tel qu'on le trouve dans une chronique rédigée en vieux français :

« Comme le clergé et tout le peuple étoient en grande
« paix, s'en alla l'évêque Gérard à l'empereur. Mais ne fut
« pas très-éloigné, quand les bourgeois de Cambrai, par
« mauvais conseil, jurèrent une commune et firent ensemble
« une conspiration que de longtemps avoient murmurée,
« et s'allièrent ensemble par serment que si l'évêque n'oc-
« troyoit cette commune, ils lui défendroient l'entrée en la
« cité. Cependant l'évêque étoit à Lobbes, et lui fut dit le
« mal que le peuple avoit fait, et aussitôt il quitta sa route,
« et pour ce qu'il n'avoit gens pour le venger de ses bour-
« geois, il prit avec lui son bon ami Baudoin, le comte de
« Mons, et ainsi vinrent à la cité avec grande chevalerie.
« Lors eurent les bourgeois leurs portes closes et mandèrent
« à l'évêque qu'ils ne laisseroient entrer que lui et sa maison,
« et l'évêque répondit qu'il n'entreroit pas sans le comte et
« sa chevalerie, et les bourgeois le refusèrent. Quand l'é-
« vêque vit la folie de ses sujets, il lui prit grande pitié et
« il désiroit plus faire miséricorde que justice. Alors leur
« manda qu'il traiteroit des choses devant dites, en sa cour,
« en bonne manière, et ainsi les apaisa. Alors l'évêque fut
« laissé entrer, et les bourgeois entrèrent en leurs maisons,
« à grande joie, et tout fut oublié de ce qui avoit été fait.

¹ Histoire de Cambrai, p. 101 et suiv.

« Mais il advint, après un peu de temps, par aventure,
 « sans le su et le consentement de l'évêque, et contre sa
 « volonté, que grand nombre de chevaliers les assaillirent
 « en leurs hôtels, en occirent aucuns et plusieurs blessèrent.
 « Dont furent les bourgeois très-ébahis et fuirent à l'église
 « Saint-Géry, enfin furent pris et menés devant l'évêque.
 « Ainsi fut cette conjuration et la commune défaite, et ju-
 « rèrent désormais feauté à l'évêque ¹. »

Les troubles qui survinrent presque aussitôt dans l'em-
 pire, par suite de l'excommunication de Henri IV, fourni-
 rent aux habitants de Cambrai une occasion pour tenter un
 nouveau mouvement et rétablir leur commune. Ils furent
 aidés par le comte de Flandre, qui fit alliance avec eux
 pour s'agrandir aux dépens de la puissance impériale. En
 vertu de cette alliance, ils installèrent comme évêque un
 ami du comte, appelé Eudes, et refusèrent de recevoir l'é-
 vêque Gaucher, désigné par l'empereur. Après l'avènement
 de Henri V, lorsque la paix eut rendu toute sa force à
 l'autorité impériale, « messire Gaucher, dit la chronique
 « de Cambrai, alla vers l'empereur et fit sa plainte du
 « comte Robert de Flandre, comment il avoit troublé son
 « empire, saisi Cambrai et mis dedans l'élu Eudes, dont
 « fut l'empereur fortement irrité. Lors il s'appréta pour
 « venir en Flandre, et y vint avec très-grande armée, et
 « assiégea le château de Douay, qui étoit très-fort de murs
 « et de fossés, dont fut celui de Flandre très-épouvané,
 « et les soldats que le comte avoit mis pour garder Cambrai
 « eurent peur, laissèrent la cité et s'enfuirent. Lors entra
 « le comte dedans Douay, et en garnit toutes les forte-
 « resses. Au troisième jour après, l'empereur fit un très-
 « grand assaut, et le comte merveilleusement bien se dé-

¹ Chronique de Cambrai, Recueil des Hist. de la France, t. XIII,
 p. 476 et 477.)

« fendit, si qu'il y eut plusieurs chevaliers occis du côté
 « de l'empereur, et ainsi laissèrent l'assaut. Dont eurent
 « conseil tous les grands princes et l'empereur ensemble;
 « car il voyoit que rien ne profitoit et que ne prendroient
 « le château, et lui dirent qu'il reçût à amour le comte de
 « Flandre. Lors reçut l'empereur le comte de Flandre à
 « homme, et furent bons amis ensemble ¹.

« Après ce, vint l'empereur à Cambrai très-terriblement;
 « mais devant sa venue s'enfuit l'élu Eudes et grande partie
 « du clergé et du peuple qui se sentoient coupable. Dont s'en-
 « fuirent plusieurs femmes avec leurs enfants dans les
 « églises et les tours, et les pucelles s'effrayoient quand
 « elles virent tant de chevaliers allemands, esclavons, lor-
 « rains, saxons. Alors fit l'empereur crier que tous les ha-
 « bitants et les bourgeois vinssent en sa présence; et ils
 « vinrent très-émus, car ils craignoient de perdre la vie ou
 « leurs membres, et ne pouvoient contredire ni ne l'osoient.
 « Lors parla l'empereur très-durement à eux, et fortement
 « les blâma, et dit comment ils étoient si osés qu'ils avoient
 « fait tant de choses contre les droits de l'empire, conju-
 « ration, commune, nouvelles lois, et qui plus est, qu'ils
 « avoient reçu nouvel évêque dedans la cité, contre Dieu
 « et contre la seigneurie de l'empire. Quand ils ouïrent
 « l'empereur ainsi parler, ils furent trop épouvanés et ne
 « savoient qu'ils pussent répondre; et pour ce qu'ils se sen-
 « toient coupables, ils s'humilièrent durement et crièrent
 « à l'empereur merci. Dont se prit le bon évêque Gaucher
 « très-bénignement à prier pour ses sujets, et tomba aux
 « pieds du roi et disoit: « Très-doux empereur, ne détrui-
 « sez pas nos bourgeois si cruellement et en si grande sévé-
 « rité, car bien les pouvez corriger avec plus grande dou-

¹ Chronique de Cambrai; Recueil des Hist. de la France, t. XIII,
 p. 477